



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND DEVELOPMENT
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

La sécurité des retraites doit être au cœur de la relance mondiale et d'une croissance économique soutenable

Paris, 10 juillet 2009¹

A l'occasion de la réunion du TUAC sur les pensions de retraite, les syndicats des pays de l'OCDE et des économies émergentes (dont le Brésil et l'Afrique du Sud) ont appelé à la sécurité des retraites et au droit à une pension décente, adéquate et prévisible à être placés au cœur des plans de relance économique.

La réunion du TUAC « Gérer les risques politiques, de gouvernance et de marché des systèmes de retraite en période de crise » le 8 juillet au siège de l'OCDE, visait à échanger sur les expériences des syndicats en matière de gestion et de réforme des retraites dans le contexte de crise économique actuelle et à élaborer des principes communs pour l'action syndicale à l'avenir. La réunion a aussi permis d'échanger avec les experts du Secrétariat de l'OCDE et des récentes recommandations de l'Organisation en matière des retraites. Plusieurs documents de référence ont été circulés à cette occasion dont un document cadre préparé par le secrétariat du TUAC.

Pour les syndicats, la crise mondiale a mis à nu les dangers liés aux plans individualisés à contribution définie dans lesquels les risques des retraites sont supportés en grande partie, voire dans leur totalité par les salariés. La crise aggravera aussi les discriminations de genre. En revanche, la crise met en lumière le rôle positif de « stabilisateur automatique » que jouent les plans à prestation définie, et de ceux financés par répartition ou par l'impôt qui protègent les salariés contre les risques de longévité et de marché.

L'impact de la crise financière sur la valorisation des actifs des plans de retraite, de la crise économique sur les engagements de retraites (chômage, précarité, compression salariale) et de la gestion de la crise par les gouvernements (détérioration des finances publiques) ont ensemble accru la pression sur le financement des retraites à divers degrés, que ce soit par répartition, par l'impôt ou par capitalisation. Compte tenu des conséquences à long terme du changement démographique, la question de la soutenabilité des systèmes de retraite est revenue au premier plan de l'agenda politique dans un certain nombre de pays industrialisés et d'économies émergentes.

Les experts syndicaux ont mis en garde contre une approche sélective ou simpliste de la réforme – par exemple se focaliser sur les coûts à court terme en ne tenant pas compte des prestations des retraités qui, par définition, sont des consommateurs nets, ou encore se focaliser sur l'âge légal de la retraite en ne tenant pas compte des cotisations tout au long de la période d'emploi. Ils ont appelé les gouvernements à adopter une approche globale de la question du financement des retraites et notamment en faisant le lien avec les politiques du marché du travail – par exemple s'attaquer au chômage des seniors – les disparités de revenu

¹ Document aussi disponible à l'adresse URL : http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/05/19/document_news.phtml

ou encore l'endettement des ménages. Pour les syndicats, la voie à suivre en matière de soutenabilité des systèmes de retraite consiste à restaurer une croissance économique fondée sur les salaires, à restaurer l'assiette fiscale des Etats et à rompre avec les politiques du passé : une consommation des ménages et un accès au logement financés par la dette, une fiscalité régressive et des réglementations du travail qui ensemble ont comprimé le revenu du travail et les revenus fiscaux, c'est-à-dire les deux principales sources de financement des retraites.

Bien que chaque système de retraite soit spécifique au pays concerné, les experts syndicaux ont entamé la discussion sur des principes communs pour l'action syndicale en matière de réforme des retraites dans l'après-crise. Entre autres, les systèmes de retraite doivent reposer sur:

- Une organisation collective et une mutualisation des risques de retraite comme principe générique;
- De solides systèmes publics par répartition ou par imposition dont la couverture est universelle;
- Des plans de retraite professionnelle – que ce soit par répartition ou par capitalisation – qui protègent efficacement les salariés contre les risques de marché et de longévité;
- Une gouvernance des retraites qui attribue un droit à la représentation des salariés;
- Une généralisation de l'investissement responsable par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et par des compositions du portfolio qui contribuent et non pas affaiblissent la stabilité financière.

Concernant la suite, les experts syndicaux ont appelé le TUAC à poursuivre ses travaux sur la soutenabilité des retraites en étroite collaboration avec la CSI, la CES et son institut de recherche ISE, les fédérations syndicales internationales, dont l'Internationale des services public (ISP) qui était représentée à la réunion, ainsi qu'avec le Comité syndical international sur la capital des travailleurs.

Lors de la rencontre avec les experts de l'OCDE, la délégation du TUAC, présidée par Ellen Nygren de la confédération suédoise LO (liste des participants en annexe) a enjoint l'OCDE à donner la priorité à la sécurité et la prévisibilité des retraites et d'éviter une démarche de la « pensée unique ». La délégation a aussi accueilli favorablement la publication officielle de lignes directrices OCDE révisées en matière de gouvernance des caisses de retraite, qui entre autres recommandent la représentation des salariés au conseil d'administration. Sur ce, les représentants du TUAC ont appelé à l'application effective de ces lignes directrices par les Etats membres et pour l'ensemble des institutions de financement des retraites : les caisses de retraites professionnelles bien sûr, mais aussi les fonds de réserve étatiques comme il en existe dans plusieurs pays de l'OCDE, notamment au Japon (GPIF) et en France (FRR).

Pour de plus amples information, contactez Pierre Hubbard au secrétariat du TUAC.

Annexe: liste des participants à la réunion du TUAC « Gérer les risques politiques, de gouvernance et de marché des systèmes de retraites en période de crise » 8 juillet 2009

- Koos BEZUIDENHOUT, Deputy President,
Federation of Unions of South Africa (FEDUSA), South Africa
- Larry BROWN, National Secretary-Treasurer,
National Union of Public and General Employees (NUPGE), Canada &
Public Services International (PSI), Global Unions
- Yves CANÉVET, Secrétaire confédéral,
Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), France
- Chris DRIESSEN, Head Social Security Department,
Federation of Dutch Trade Unions (FNV), Netherlands
- Catherine FITTE, Département des Retraites,
Force Ouvrière (Cgt-FO), France
- Nathalie JONCAS, Responsable des Politiques relatives aux régimes de retraite,
Confédération des syndicats nationaux (CSN), Québec, Canada
- Dag Bjornar JONSRUD, Head of Division,
Confederation of Vocational Unions (YS), Norway
- Antonio de LISBOA AMANCIO VALE, Director CUT Brasilia/DF,
Central Unica dos Trabalhadores (CUT), Brazil
- Henri LOURDELLE, Advisor,
European Trade Union Confederation (ETUC), European Union
- Ellen NYGREN, Pension officer,
Swedish Trade Union Confederation (LO-S), Sweden
- Lina PEDERSEN, Advisor,
Salaried Employees' & Civil Servants' Confederation (FTF), Denmark
- Vit SAMEK, Head of the Legal Department
Czech-Moravian Confederation of Trade Unions (CMKOS), Czech Republic
- Mario E. SANCHEZ RICHTER, Pensions department,
Confederacion Sindical de Comisiones Obreras (CC.OO), Spain
- Kristine SANDVIK, Senior Adviser,
Confederation of Vocational Unions (YS), Norway
- Hitoshi TAKEZUME, Section Chief of Welfare Policy Division,
Japanese Trade Union Confederation (RENGO), Japan

Secrétariat du TUAC

- Bob BALDWIN, Special Advisor, Canada
- Pierre HABBARD, Senior Policy Advisor, TUAC Secretariat
- Roland SCHNEIDER, Senior Policy Advisor, TUAC Secretariat